

MAIRIE

9 place de la Mairie
BP 10035
67241 BISCHWILLER Cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Tél. : 03.88.53.99.53
Fax : 03.88.63.52.12
www.bischwiller.com

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2011

en Salle des Séances

AFFAIRE GENERALE

Point n° 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE 3

AFFAIRE FINANCIERE

Point n° 2 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2011 3

Membres élus :	33
Membres en fonction :	33
Membres présents :	26
Membres absents avec pouvoir :	7
Membre absent sans pouvoir :	0

Membres présents :

➤ *Groupe « Bischwiller réussit ! » :*

Le Maire :

- Nicole THOMAS

Les adjoints :

- René ECKERT
- Monique LITT
- Isabelle LERCH
- Claude GIROUD
- Yolande MENGES

Les conseillers municipaux :

- Bénédicte GERARD
- Gilbert HUTTEL
- Emine ZALEM
- Gabriel BEYROUTHY
- François MARTZ
- Anne-Marie LAMOTTE
- Jean-Jacques JUNG
- Sophia VOGT
- Stéphane RIFF
- Blandine JUNG
- Metin BASAK
- Elodie RIFF
- Agnès LIEB

➤ *Groupe « Bischwiller unie » :*

- Jean, Lucien NETZER
- Valérie GROSSHOLTZ
- Gérard BECKER
- Michèle GRUNDER-RUBERT

➤ *Groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »*

- Raymond GRESS
- Michèle MULLER
- Jean-Pierre DATIN

Membres absents excusés avec pouvoir :

- Sylvie ARNOULD, adjointe à Nicole THOMAS, Maire
- Maurice BARTHOLOME, adjoint, à Claude GIROUD, adjoint
- Jean-Claude KUNTZEL, adjoint, à Yolande MENGES, adjointe
- Simone FREIS, adjointe, à Isabelle LERCH, adjointe
- Hubert UNGETHUM, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! », à René ECKERT, 1^{er} adjoint
- Jean-François KREB, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! » à Agnès LIEB, conseillère municipale du même groupe
- Michael GUTEKUNST, conseiller municipal du groupe « Bischwiller unie » à Jean, Lucien NETZER, conseiller municipal du même groupe

Point n°1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DÉSIGNE Monsieur Gabriel BEYROUTHY, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! », comme secrétaire de la présente séance.

Date de publication : 29.04.2011
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 29.04.2011

Point n°2 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2011

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.

Lors de la dernière séance du 14 mars 2011, le Conseil municipal a approuvé le Budget Primitif 2011 de la Ville de Bischwiller et a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité, en-dehors des transferts de fiscalité, mais nous ne pouvions indiquer précisément les taux dans la mesure où nous n'avions pas connaissance des parts exactes de ces transferts.

Ces éléments ont été portés à notre connaissance tout récemment et pour éviter tout contentieux, les services de l'Etat nous demandent de prendre, avant le 30 avril, une délibération indiquant précisément les nouveaux taux.

Le conseil municipal est appelé à voter les taux de fiscalité de 2011 comme suit :

	Taux Communaux 2010	Transfert de fiscalité du Conseil Général	Transfert de fiscalité du Conseil Régional	Transfert de frais de gestion de l'Etat	Suppression de l'abattement général de 16%	Taux de référence 2010 rebasés	Taux votés 2011
	a	b	c	d	e	(a+b+c+d)Xe	
Taxe d'Habitation	10,15%	4,61%	/	0,50%	/	15,26%	15,26%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	8,72%	/	/	/	/	8,72%	8,72%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	28,82%	/	/	1,40%	/	30,22%	30,22%
Cotisation Foncière des Entreprises	10,07%	4,13%	1,28%	0,75%	84,00%	13,63%	13,63%

Il est rappelé que la dotation de compensation sur la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) sont calculés à partir de la perte subie sur la taxe professionnelle, de laquelle sont déduites les recettes en provenance des taxes ménages sur la base des taux de référence 2010 recalculés, de la taxe sur les surfaces commerciales et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux.

Le Conseil Municipal

Par 25 voix POUR - groupe « Bischwiller réussit ! »

5 voix CONTRE - groupe « Bischwiller unie »

et 3 abstentions - groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »

FIXE les taux de fiscalité pour 2011 de la manière suivante :

- Taxe d'Habitation : 15,26 %
- Taxe sur les propriétés bâties : 8,72 %
- Taxe sur les propriétés non bâties : 30,22 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 13,63 %

Date de publication : 29.04.2011

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 29.04.2011